

NUMÉRO 69

NOVEMBRE 2024

# constructif

## Sobres ?

Des contributions  
plurielles aux grands  
débats de notre temps

[www.constructif.fr](http://www.constructif.fr)



# constructif



**www.constructif.fr**

Retrouvez l'intégralité des numéros en téléchargement sur le site Internet.

Convaincue que les acteurs de la société civile ont un vrai rôle à jouer dans les grands débats de notre temps, et prenant acte de la rareté des publications de réflexion stratégique dans l'univers entrepreneurial, **la Fédération Française du Bâtiment a pris l'initiative de publier la revue *Constructif*.**

Depuis 2002, avec comme unique parti pris le pluralisme des opinions, *Constructif* offre une tribune où s'expriment librement la richesse et la diversité des analyses, des expériences et des approches dans les champs économique, politique et social.

En donnant la parole à des acteurs de terrain autant qu'à des chercheurs de disciplines et d'horizons multiples, *Constructif* a l'ambition de contribuer à fournir des clés pour mieux identifier les enjeux mais aussi les mutations et les ruptures d'aujourd'hui et de demain.

Diffusée trois fois par an auprès d'un public de plus de 5000 décideurs, reproduite intégralement sur Internet, *Constructif* offre au lecteur des éclairages toujours divers pour l'aider à nourrir sa réflexion, à prendre du recul et à faire des choix en prise avec les grands enjeux collectifs.

**DIRECTION DE LA PUBLICATION**

Olivier SALLERON

**DIRECTEUR DE LA RÉDACTION**

Séverin ABBATUCCI

**RÉDACTEUR EN CHEF**

Julien DAMON



**Dépôt légal :** novembre 2024

**Éditeur :** Fédération Française du Bâtiment – 9, rue La Pérouse, 75784 Paris Cedex 16

Tél. : 01 40 69 51 82 - Fax : 01 40 69 57 88



## 1

### Les nécessités de la sobriété

- 5 Nécessités vitales et sobriété radicale  
**Henry David Thoreau**
- 9 Sobriété, modération et juste milieu  
**Olivier Battistini**
- 13 La sobriété heureuse dans la mystique chrétienne  
**Jérôme Cordelier**
- 16 De quoi la sobriété est-elle aujourd'hui le nom ?  
**Guénaëlle Gault**
- 23 Nature et sobriété  
**Dominique Bourg**
- 26 L'âge des puissances sobres  
**Emmanuel Hache**
- 29 La sobriété en Europe : de l'impasse morale au projet politique  
**Xavier Desjardins et David Djaïz**



## 2

### Ingéniosité de la sobriété

- 33 Quand les consommateurs consomment durablement  
**Julie Madon**
- 37 Raisonner en analyse du cycle de vie  
**Bruno Peupartier**
- 41 Société de longévité, société de frugalité  
**Serge Guérin**
- 44 Les débats autour de la sobriété foncière  
**Laurent Rieutort**
- 48 Pour une sobriété systémique  
**Philippe Bihouix**
- 51 Mais comment planifier la sobriété ?  
**Philippe Estèbe**
- 55 Des matériaux plus frugaux pour des bâtiments plus sobres  
**Catherine Guerniou**



[www.constructif.fr](http://www.constructif.fr)

Retrouvez l'intégralité des numéros en téléchargement sur le site Internet.



# Les nécessités de la sobriété

---

## 5 **Nécessités vitales et sobriété radicale**

Henry David Thoreau

## 9 **Sobriété, modération et juste milieu**

Olivier Battistini

## 13 **La sobriété heureuse dans la mystique chrétienne**

Jérôme Cordelier

## 16 **De quoi la sobriété est-elle aujourd'hui le nom ?**

Guénaëlle Gault

## 23 **Nature et sobriété**

Dominique Bourg

## 26 **L'âge des puissances sobres**

Emmanuel Hache

## 29 **La sobriété en Europe : de l'impasse morale au projet politique**

Xavier Desjardins et David Djaïz

Xavier Desjardins

Professeur d'urbanisme à Sorbonne Université,  
consultant à la coopérative Acadie

David Djaïz

Essayiste et enseignant à Sciences Po

# La sobriété en Europe : de l'impasse morale au projet politique

Engagée dans une politique dite de « civilisation écologique », la Chine fait face à des États-Unis lancés dans la réindustrialisation verte. L'Europe, avec des visées et des normes ambitieuses, sait contraindre, mais peu innover. Ses interventions suscitent inquiétudes, réserves et résistances. La révolution obligée de l'écologie impose une troisième voie européenne pour gouverner la sobriété.

**D**epuis le début des années 1990, l'Union européenne cherche à s'assurer une forme de *leadership* moral et politique sur la question de la protection de l'environnement, notamment la lutte contre le changement climatique. Depuis le lancement, en 2019, du Pacte vert par la Commission européenne présidée par Ursula von der Leyen, l'Union européenne affiche l'objectif de réduire d'ici à 2030 les émissions de gaz à effet de serre de 55 % par rapport à 1990, puis d'atteindre la neutralité carbone d'ici au milieu du siècle. C'est une stratégie, en amont, de sobriété de la consommation, de plus grande sobriété dans les prélèvements faits aux écosystèmes et, en aval, de plus grande sobriété dans les rejets nocifs. Bien sûr, les défenseurs de l'environnement ont toujours contesté la faible vigueur des engagements réellement tenus en Europe. Mais, comparée aux autres grandes puissances mondiales, la Chine, les États-Unis, la Russie ou encore l'Inde, l'Union européenne fait assez consensuellement figure d'avant-garde en matière environnementale. Toutefois, ne sommes-nous pas aujourd'hui à l'heure d'un revirement ? En effet, cette stratégie se heurte à de très fortes résistances sociales et politiques.

## La stratégie européenne de sobriété contre les classes moyennes ?

De nombreuses mesures rencontrent une forte opposition. Le Pacte vert<sup>1</sup> comprend des normes sur la consommation et introduit des mécanismes de taxation des externalités environnementales (notamment le retour de la taxe carbone). Le mouvement européen

des agriculteurs de l'hiver 2024 a obtenu gain de cause : les mesures les plus contestées en matière de respect de la biodiversité ont été retirées des projets à débattre au Parlement européen. L'interdiction de la mise à la vente de véhicules individuels à moteur thermique d'ici à 2035 est maintenue, mais les tensions politiques et sociales montent. Par ailleurs, le Pacte vert inclut, d'ici à la fin de la décennie, le retour de la taxe carbone. Beaucoup d'experts craignent que cela engendre une réaction telle que celle des Gilets jaunes en France, à l'échelle continentale cette fois. Enfin, les élections européennes de juin 2024 ont été incontestablement un succès pour les partis « anti-Pacte vert ». Certes, la coalition qui a porté le Pacte vert (sociaux-démocrates, libéraux, écologistes et conservateurs) a maintenu sa majorité. Mais, depuis 2023 déjà, l'ambition communautaire est à la baisse. Les politiques environnementales décidées à l'échelle nationale rencontrent tout autant de résistance. Interdire le chauffage à la tourbe ? Crispations dans les campagnes irlandaises. Interdire les chaudières à gaz ? Virulentes oppositions en Allemagne. Limiter l'azote dans l'agriculture ? Victoire aux élections d'un parti populiste paysan aux Pays-Bas.

Comment expliquer cette grande difficulté à insérer l'ambition écologique dans les sociétés européennes ? Parce que, partout, les mesures environnementales sont considérées comme une attaque contre les classes moyennes. Une attaque sur le pouvoir d'achat tout d'abord. Abandonner le chauffage à la tourbe, que l'on peut prélever quasiment gratuitement dans les campagnes irlandaises, représente un coût élevé.

1. Pour une présentation détaillée de ce pacte, voir Camille Defard, « Le pacte vert pour l'Europe : vers la neutralité climat », *Constructif*, n° 64, 2023, pp. 58-62.

Dans un rapport rendu en 2023, Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz ont exposé le coût brut des investissements nécessaires et le taux d'effort qu'ils représentent en fonction du niveau de revenu. Le résultat est sans appel : pour un ménage français, changer coup sur coup de véhicule, de vecteur de chauffage et rénover en profondeur son logement équivaut à 59 000 € de dépenses<sup>2</sup>. Même lissé sur vingt-cinq ans, cet effort d'investissement représente tout de même 22 % du revenu annuel des ménages les plus modestes (appartenant aux deux premiers déciles de la distribution des revenus).

Ces normes environnementales paraissent également être une menace pour de nombreux secteurs d'activité. Prenons l'exemple de la filière automobile. La fabrication d'un moteur électrique requiert 60 % de main-d'œuvre en moins qu'un moteur diesel et 40 % de moins qu'un moteur à essence. Ainsi, dans la vallée de l'Arve, en Haute-Savoie, 450 entreprises du décolletage industriel et près de 7 000 emplois directs et 11 000 indirects – fortement liés à la sous-traitance des constructeurs automobiles, donneurs d'ordres essentiels de leurs activités – sont menacés par la fin programmée du véhicule thermique. Un moteur électrique nécessite en effet huit fois moins de pièces relevant de leur savoir-faire industriel qu'un moteur thermique. Les inquiétudes sont ainsi très vives.

Enfin, ces normes concernent des éléments centraux du mode de vie des classes moyennes : la voiture, la maison individuelle avec jardin ou encore le fameux barbecue. Ces classes moyennes peuvent avoir l'impression d'être prises au piège. Comment se passer de sa voiture au quotidien quand les transports publics sont absents et que les distances rendent illusoire l'usage du vélo, même électrique ?

Alors que les classes moyennes européennes ont été ébranlées par l'intensification de la mondialisation à partir des années 1990<sup>3</sup>, l'écologie apparaît comme une seconde secousse, sûrement plus profonde.

### Aux États-Unis et en Chine : une écologie de puissance

La Chine et les États-Unis ont choisi des voies très différentes. Ce ne sont absolument pas des modèles. La Chine est un État totalitaire. Les États-Unis ont une stratégie environnementale assez étroite – très centrée sur la décarbonation, avec peu d'égards pour les questions de biodiversité, notamment. Ce qui nous intéresse ici est que, dans les deux cas, l'ambition écologique a été intégrée dans un projet national.

La Chine promet la neutralité carbone d'ici à 2060. Certes, elle continue à autoriser l'ouverture de multiples centrales à charbon. Mais, dans le même temps, elle mène des investissements colossaux pour produire des

panneaux photovoltaïques et des voitures électriques. Les images du port d'Anvers envahi de voitures BYD au printemps 2024 le montrent : la Chine veut devenir l'usine de la transformation écologique du monde. Cette ambition est facilitée par le contrôle de la population, le déversement d'aides massives à l'industrie exportatrice, ainsi qu'une volonté de maîtrise des chaînes d'approvisionnement de ces matériaux si convoités pour l'électrification massive à venir : le lithium et le cobalt. Est-ce uniquement une ambition économique et géopolitique ? Pas tout à fait, car le Parti communiste chinois doit aussi donner quelques gages d'écoute des attentes de la population. Or, les contestations des pollutions des rivières – extrêmes dans certaines régions – ou de l'air – notamment à Pékin – obligent le gouvernement à un certain verdissement.

Du côté des États-Unis, la stratégie écologique avance relativement masquée. Lors de sa prise de fonctions, en janvier 2021, Joe Biden signe la réintégration de son pays dans les accords de Paris de 2015. Les principales décisions en vue de l'adaptation de l'économie au changement climatique sont toutefois contenues dans deux lois qui ne se signalent pas comme vertes. Au contraire, ce sont deux lois typiquement démocrates, qui s'insèrent dans la tradition inaugurée par le *New Deal* de Roosevelt. La première vise une relance par la dépense publique au bénéfice des infrastructures. La deuxième, l'*Inflation Reduction Act* (IRA), votée au cours de l'été 2022, prévoit quelque 370 milliards de dollars d'investissements dans les technologies vertes, les énergies renouvelables, les transports et les économies d'énergie. Toutes les énergies non carbonées sont subventionnées, quelles qu'elles soient : l'éolien, le solaire, le nucléaire, le réseau électrique. En matière énergétique, l'objectif est simple : multiplier par dix la capacité de production d'énergies renouvelables et de batteries électriques d'ici à 2027, soit en moins de cinq ans. Les consommateurs bénéficient aussi de subventions, à travers des crédits d'impôt (comme celui prévu pour l'achat d'un véhicule électrique, qui peut monter jusqu'à 7 500 dollars).

En Europe, l'écologie apparaît comme une déstabilisation des classes moyennes. Aux États-Unis, les territoires en déclin depuis les années 1980 retrouvent une vigueur industrielle. Des usines s'installent, les formations s'adaptent à la nouvelle donne industrielle et climatique, les industriels ont même du mal à recruter des ouvriers qualifiés pour des salaires en deçà de 100 000 dollars par an. Columbus, Cleveland, Detroit, Tulsa : les villes industrielles en déshérence retrouvent de l'éclat. Par ailleurs, cette stratégie s'insère dans une vision géopolitique très claire. Le soutien au verdissement de l'économie participe des rivalités avec la Chine. La plupart des aides des États-Unis sont conditionnées à une part élevée de production sur le sol du pays.

2. Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz, « Les incidences économiques de l'action pour le climat », France Stratégie, mai 2023.

3. Julien Damon, *Les Classes moyennes*, Paris, Presses universitaires de France, 2013.

Le contraste est donc très frappant avec la stratégie européenne: d'un côté un soutien à la production, de l'autre une liste de normes de consommation; d'un côté la peur d'un ébranlement des classes moyennes, de l'autre une stratégie de soutien aux emplois des classes moyennes, notamment les emplois ouvriers.

### Europe: de la sobriété individuelle au projet de société?

Entendons-nous bien. Au regard des enjeux écologiques, une réduction des prélèvements de toute sorte que les sociétés opèrent sur l'environnement (en eau, en minerai, en matières fossiles, etc.) tout comme une réduction des rejets qui modifient négativement l'air, l'eau ou encore les sols sont absolument indispensables. C'est le résultat incontestable de toute l'écologie scientifique. Il faut utiliser moins de matière et moins d'énergie, en réduisant d'abord les matières et les énergies qui provoquent les plus grandes perturbations environnementales (par exemple les énergies issues des combustibles fossiles). Il faut donc être plus sobre. Mais comment embarquer la société?

Il nous semble indispensable d'énoncer un projet de société. Un catalogue de normes (zéro artificialisation nette, zéro émission nette, zone à faibles émissions, etc.) ne fera jamais rêver. Par ailleurs, pour atteindre ces objectifs généraux, il n'y a pas une seule voie. Comme l'a bien montré l'élaboration de différents scénarios par l'ADEME<sup>4</sup>, la neutralité carbone peut être atteinte en agissant différemment sur les paramètres « technologie », « changement de comportement » ou encore « mode d'organisation sociale ». Il faut donc débattre de ces chemins.

Ces chemins de transformation écologique seront nécessairement différents en fonction des territoires, de leur climat, de leurs entreprises, de leur paysage, etc. Bref, une approche décentralisée paraît à privilégier. Non pas parce que le local serait nécessairement et par nature plus inventif ou plus démocratique. Ce n'est malheureusement pas le cas. Mais parce qu'il nous semble que les multiples arbitrages fins qui doivent être négociés dans les efforts de sobriété entre filières économiques, entre générations, entre communes ou quartiers et entre catégories sociales ne peuvent pas être décidés à une échelle nationale ou européenne. Une interdiction générale des piscines n'aurait guère de sens (ou, en tout cas, serait très fortement contestée). Dans certains contextes, en fonction des besoins de l'agriculture ou des milieux, en échange d'engagements écologiques clairs, cette décision peut être comprise et acceptée. Une telle décentralisation implique une capacité de suivi et de contrôle par l'État des engagements écologiques locaux: il s'agit de territorialiser, non de procrastiner.

Ensuite, il paraît important de rassurer. L'Europe est le continent de la protection sociale et de la redistribution. Or, les inquiétudes les plus vives s'y expriment sur les aides que l'on pourra apporter aux « victimes » de la transformation écologique. C'est d'autant plus paradoxal que les aides sont massives pour l'achat des véhicules électriques, la rénovation des logements, etc. Mais elles sont difficiles à obtenir, après un parcours bureaucratique souvent complexe. Par ailleurs, souvent, elles ne couvrent pas l'ensemble des dépenses et le reste à charge peut être un obstacle majeur pour les plus pauvres. Nous proposons donc un « passe climat » européen: une dotation en capital de tous les Européens en fonction de leur revenu pour pouvoir financer leur parcours de transition<sup>5</sup>. Ce serait à la fois plus simple et plus rassurant: chacun s'équipe comme il le souhaite au « rayon climat » et construit son propre parcours de transition. Pour le financer? Nous proposons une taxe exceptionnelle (et non renouvelée) sur les gros patrimoines et, surtout, un endettement commun à l'échelon communautaire. Le défi du siècle ne mériterait-il pas d'anticiper les dépenses publiques, plutôt que de les décider sous la contrainte des révoltes contre les décisions écologiques?

Enfin, une politique de sobriété est aussi une politique d'innovation. La métaphore du métabolisme appliqué au territoire pêche sur ce point<sup>6</sup>. Dans le cadre du métabolisme animal, il y a un minimum absolu de calories à apporter pour faire fonctionner l'organisme. Dans le cas du métabolisme territorial, l'innovation technologique, mais aussi sociale ou organisationnelle peut le rendre plus efficace. Il n'y a pas de minimum énergétique territorial. Amélioration des moteurs, développement de l'hydrogène, nouveaux matériaux de construction: les enjeux de recherche-développement ne manquent pas pour améliorer ce métabolisme. L'Union européenne ne peut pas jouer « petit bras » dans ce vaste chantier dans lequel les États-Unis – mais aussi la Corée du Sud et bien d'autres pays – investissent beaucoup. La sobriété, c'est donc savoir allier la modération et l'esprit de conquête.

La sobriété ne peut pas être renvoyée, de façon morale, à la seule responsabilité individuelle. Il est contre-productif d'appeler à des changements de pratiques quand les conditions sociales, économiques ou territoriales les rendent impossibles. Personne ne souhaite faire du vélo de nuit quand il pleut et en l'absence de voie sécurisée! La sobriété est un projet collectif, donc politique. La « juste » sobriété n'est pas fixée *a priori*: elle est fonction des contextes et sera donc évolutive. Là réside peut-être le défi principal que l'écologie apporte à la société: celui de trouver les moyens de délibérer pour ajuster en continu les limites imposées à nos consommations. La sobriété, c'est un nouvel art de gouverner. Débattons-en! ●

4. ADEME, *Les Futurs en transition*, 2021.

5. Pour davantage de détails, voir David Djaiz, Xavier Desjardins, *La Révolution obligée. Réussir la transformation écologique sans dépendre de la Chine et des États-Unis*, Paris, Allary Éditions, 2024.

6. Les chercheurs utilisent souvent la métaphore du métabolisme. L'enjeu écologique est un métabolisme plus sobre.



[www.constructif.fr](http://www.constructif.fr)

Retrouvez l'intégralité des numéros en téléchargement sur le site Internet.



# Ingéniosité de la sobriété

---

- 33** **Quand les consommateurs consomment durablement**  
Julie Madon
- 37** **Raisonner en analyse du cycle de vie**  
Bruno Peuportier
- 41** **Société de longévité, société de frugalité**  
Serge Guérin
- 44** **Les débats autour de la sobriété foncière**  
Laurent Rieutort
- 48** **Pour une sobriété systémique**  
Philippe Bihouix
- 51** **Mais comment planifier la sobriété ?**  
Philippe Estèbe
- 55** **Des matériaux plus frugaux pour des bâtiments plus sobres**  
Catherine Guerniou

Philippe Estèbe

Directeur d'études à la coopérative de conseil Acadie, ancien directeur de l'Institut des hautes études d'aménagement et de développement des territoires en Europe (Ihédate)

# Mais comment planifier la sobriété ?

Nouvelle ardente obligation de l'action publique française, la planification écologique n'atteint que très imparfaitement et très incomplètement les objectifs grandioses qu'elle s'assigne. Injonctions, législations et incitations se mêlent, tous azimuts, butant sur des fondamentaux de l'administration, de la vie locale et des réalités industrielles.

L'époque est à la planification écologique. A priori, « planifier la sobriété » sonne comme un oxymore. La planification comme démarche, méthode et instrument a été surtout mobilisée au service du développement et de la croissance. Planifier la sobriété conduit à un exercice symétrique qui n'a rien d'évident, du moins dans l'esprit et les pratiques de spécialistes du sujet. Et pourtant, sous le terme générique de planification écologique, qui a surgi dans le débat public à l'occasion des élections présidentielles de 2022, c'est bien d'un ensemble d'objectifs de réduction qu'il s'agit : réduction des émissions de gaz à effet de serre, réduction de la « consommation de sol », réduction de la consommation d'eau douce, réduction de la consommation de viande, etc.

Autrement dit, inscrire la sobriété dans un dispositif de planification signale un changement de registre : nous sommes passés d'une ère des « petits gestes » à une démarche de transformation profonde dans laquelle la sobriété devient « structurelle ».

Que faut-il entendre par « sobriété structurelle » ? Comment les pouvoirs publics traduisent-ils cet objectif en plans ? Quels sont l'intérêt et les limites d'une telle approche ?

## I. Sobriété « structurelle » ?

Au cours de l'hiver 2022, face aux alertes répétées et un brin alarmistes, aux risques de rupture de la production d'énergie dans une conjoncture doublement difficile – la hausse des prix de l'énergie conjuguée à des problèmes de capacité de production d'électricité –, la consommation d'énergie en France a diminué de 12 % par rapport à l'année précédente<sup>1</sup>. Cette baisse conjoncturelle encourageait Agnès Pannier-Runacher, alors ministre de la Transition énergétique, à

conjecturer, en octobre 2023, que la sobriété pouvait devenir une habitude : « On ne doit plus se poser la question<sup>2</sup> ! » Autrement dit, cette sobriété « conjoncturelle » pouvait servir de tremplin à une sobriété structurelle. Mais de quoi s'agit-il exactement ?

### I.1. Les limites planétaires, une notion en débat

Planifier la sobriété signifie participer au maintien des activités humaines en deçà des neuf ou douze limites planétaires<sup>3</sup>. Six de ces limites – dont la perte en biodiversité, le changement climatique, la perturbation du cycle de l'azote – sont considérées comme dépassées. Ce dépassement ne doit pas s'entendre seulement comme l'épuisement des ressources au sens matériel du terme, mais surtout comme un ensemble de seuils au-delà desquels les processus de régulation entrent en perturbation, ce qui peut entraîner des phénomènes imprévisibles et erratiques et des effets systémiques irréversibles.

En ce sens, la sobriété ne doit pas être seulement comprise comme la réduction des consommations (d'eau, d'énergie, de sol, de plastique ou de produits phytosanitaires), mais aussi et surtout comme une stratégie indispensable à la stabilité des processus de régulation planétaire. Il ne s'agit donc pas d'une démarche ascétique – au sens de la « sobriété heureuse » – mais d'une politique globale qui intervient sur plusieurs fronts et s'appuie sur la combinaison de politiques publiques et de pratiques quotidiennes. Les « petits gestes pour la planète » – baisser le chauffage de quelques degrés, acheter en vrac et réduire les déchets, privilégier les déplacements actifs ou collectifs, renoncer à l'avion ou manger moins de viande – peuvent contribuer au quart des objectifs climatiques français ; les trois quarts restants relèvent de politiques publiques et de transformations structurelles.

1. Mesure corrigée de l'impact d'un hiver relativement doux.

2. *Le Monde*, 12 octobre 2023.

3. Les neuf limites planétaires identifiées par l'équipe du spécialiste suédois de la durabilité Johan Rockström en 2009 sont : le changement climatique, la perte en biodiversité, les perturbations des cycles de l'azote et du phosphore, l'appauvrissement de la couche d'ozone atmosphérique, l'acidification des océans, la consommation d'eau douce, la consommation de sol, la pollution chimique, la charge d'aérosols atmosphérique.

## I.2. Une sobriété « à la française » ?

Lors de la préparation des scénarios 2035<sup>4</sup>, RTE<sup>5</sup> a procédé à une enquête auprès d'un large échantillon. Elle montre que si une majorité de personnes interrogées se dit favorable à des gestes de sobriété (économies d'énergie au domicile, changement d'équipements), elles sont réticentes à des mesures qui leur paraissent plus intrusives (réduction de l'usage de la voiture, de la taille des véhicules et des logements), et plutôt hostiles à des mesures qui iraient « à l'encontre de leurs aspirations » (par exemple: renoncement aux véhicules individuels, partage d'espaces de vie ou passage au logement collectif). Cela, s'ajoutant à des mouvements sociaux que l'on a interprétés à tort ou à raison comme un rejet de mesures écologiques (Gilets jaunes, manifestations d'agriculteurs, etc.), explique une certaine prudence des gouvernements, soucieux d'éviter toute mesure d'apparence coercitive ou qui viendrait grever le pouvoir d'achat. Ainsi, les responsables politiques jurent que sobriété ne rime ni avec austérité ni avec décroissance.

Présentant les grands axes de la planification écologique, en septembre 2023, Emmanuel Macron plaidait en faveur d'une politique de « sobriété mesurée ». La même année, au salon du Bourget, il évoquait « une sobriété bien organisée, non punitive, raisonnable ». Selon lui, la sobriété écologique procède du « bon sens ». Si elle est basée sur de petits gestes raisonnables<sup>6</sup> (j'éteins la lumière en sortant de la pièce, je ne chauffe pas un local inhabité, j'évite de faire couler l'eau du robinet ou de la douche inutilement), elle doit aussi être stimulée par le biais d'innovations techniques proposant des équipements et des réseaux plus efficaces, des voitures plus propres, des matériaux et des modes constructifs plus durables.

Le ton est donné, celui de « l'écologie à la française »: inciter plutôt que contraindre, miser sur des solutions techniques qui devraient permettre de consommer moins tout en conservant notre mode de vie, et trouver de nouveaux gisements de croissance! Programme pour le moins ambitieux, qui place la planification dans une posture délicate: interdire le moins possible, négocier et inciter.

## II. Une planification sobre

Trois voies s'offrent à nos sobres planificateurs, dans le monde de l'écologie à la française :

### II.1. La sobriété réglementée

Les propos conciliants et rassurants d'un président instruit de l'épisode des Gilets jaunes n'empêchent pas que, dans plusieurs domaines, le législateur et l'exécutif ont déjà imposé diverses contraintes légales et réglementaires. C'est par exemple le cas

de la sobriété foncière, avec la célèbre injonction de la loi climat et résilience, familièrement surnommée « ZAN », soit « zéro artificialisation nette ».

Cette loi est une première en Europe: aucun autre pays n'a déployé une législation nationale fixant un objectif uniforme de réduction de la consommation de sol, même si l'objectif de zéro consommation nette fait partie des objectifs du Pacte vert européen. Dans la plupart des autres pays, cette responsabilité est décentralisée et la mise en œuvre d'une politique de sobriété foncière varie considérablement d'une région à l'autre. En France, les régions jouent certes un rôle, mais uniquement comme instance de répartition des efforts entre les territoires (syndicats mixtes porteurs des schémas de cohérence territoriale et intercommunalités). L'expérience acquise lors de la mise en œuvre de ce processus de répartition montre que la diffusion en cascade de l'objectif (de l'État aux régions, des régions aux intercommunalités, des intercommunalités aux communes) pose plus de problèmes qu'elle n'en résout. Au bout du compte, l'aménagement des sols finit devant une calculette où chaque territoire cherche à grappiller quelques hectares de façon à être le moins perdant possible dans le partage du gâteau foncier. La mise en œuvre de l'injonction montre un système politico-administratif territorial qui n'est pas sorti de l'adolescence. Tant qu'il s'agit de se partager la croissance régulière des finances et des dotations, tout le monde est d'accord. Planifier, en revanche, ce qui apparaît comme une pénurie délibérée, dresse les ruraux contre les urbains, la province contre Paris, et chacun contre tous.

Le deuxième point que la mise en œuvre de l'objectif révèle est que les hectares ne sont ni équivalents ni interchangeables. Au-delà de la question même des prix du foncier, l'objectif ZAN a ouvert des débats sur la destination des sols, leur qualité, leurs usages successifs: une parcelle agricole soumise aux intrants chimiques depuis cinquante ans est-elle moins artificialisée qu'une autre avec maison individuelle et jardin? La réduction de la consommation et l'objectif ZAN ouvrent un champ immense de débats, qui débouchent sur une interrogation plus globale sur l'aménagement du territoire au niveau national, voire européen: quels arbitrages entre les différents besoins futurs – habiter, se nourrir, produire de l'énergie, des biens et des services, préserver des espaces en libre évolution?<sup>7</sup>

### II.2. La sobriété encouragée

Les objectifs de réduction s'accumulent et s'empilent: réduction des consommations d'énergie, d'émissions, d'eau, d'emballage, lutte contre le gaspillage alimentaire. La sobriété est sur tous les fronts. Dans la plupart des cas, tout en fixant des objectifs généraux,

4. RTE, 2023, *Bilan prévisionnel 2023-2035*, <https://www.rte-france.com/actualites/bilan-previsionnel-transformation-systeme-electrique-2023-2035>.

5. Réseau de transport d'électricité, filiale d'EDF chargée des réseaux de haute tension et de la régulation globale du système électrique.

6. *Le Monde*, 19 juin 2023.

7. Pierre Veltz, « Nous avons besoin d'une planification nationale en matière d'énergie », *La Gazette des communes, des départements, des régions*, 3 mai 2022.

les gouvernements ont opté pour des mécanismes d'encouragement plutôt que pour des mesures coercitives. L'examen du plan de sobriété énergétique de 2022 est éclairant à cet égard. Il a plutôt l'air d'un guide des bonnes pratiques que d'un ensemble de mesures cohérentes et articulées. On est content d'apprendre qu'il vaut mieux chauffer son logement à 19 °C l'hiver et limiter la climatisation à 26 °C lors des fortes chaleurs; que l'on devrait réduire la température nocturne à 8 °C « quand le bâtiment est fermé »; qu'il est plus écologique de rouler à 110 km/h sur les autoroutes; que les entreprises peuvent encourager le télétravail et octroyer à leurs salariés une indemnité forfaitaire. Bref, le plan ressemble à une brochure de l'Agence pour les économies d'énergie, qui, en 1979, nous incitait à « chasser le gaspi ».

La loi antigaspillage et économie circulaire de 2020 est la cousine du plan de 2022. Elle annonce la fin du plastique jetable en 2040 et la diminution de 50 % des déchets d'aliments invendus et énonce un ensemble de dispositions sur la réparabilité et le recyclage. Plusieurs experts s'accordent sur l'importance de cette loi dans la prise de conscience de la nécessité d'une pensée circulaire de l'économie. Mais un rapport d'évaluation<sup>8</sup> montre que, dans sa partie coercitive, la loi n'a pas entraîné les effets escomptés – faute de capacités de contrôle, mais aussi du fait de nombreuses exceptions qui en limitent considérablement les effets.

Deux domaines ont fait l'objet de fortes incitations financières et fiscales: la rénovation thermique des bâtiments et l'achat de véhicules électriques. Dans les deux cas, il s'agit de réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre. Des efforts financiers considérables ont été consentis par les gouvernements successifs, mais leur efficacité est grevée par différents facteurs, tels que la concurrence chinoise sur les voitures électriques, les problèmes budgétaires, l'inconstance des règlements s'agissant de l'isolation des bâtiments et des systèmes de chauffage, les limites de la technologie. Dans les deux cas, on voit bien qu'il ne suffit pas de financer les particuliers pour qu'ils rénovent leur logement; il y a, derrière la façade ou le véhicule, toute une filière qu'il faut aider à anticiper pour que l'offre réponde à la demande. C'est donc, dans les deux cas, d'une politique industrielle qu'il s'agit.

### II.3. La sobriété négociée

À la suite des élections présidentielles de 2022, alors que le thème de la planification écologique s'était imposé dans la campagne électorale, le gouvernement a créé, sous l'égide de la Première ministre, un secrétariat général à la planification écologique. Celui-ci a procédé à un ensemble considérable de consultations et animé un travail interministériel pour parvenir à un

impressionnant tableau de bord et une feuille de route des réductions d'émissions de gaz à effet de serre dans l'ensemble des secteurs d'activité. Cette feuille de route se prolonge par une méthode de mise en œuvre fondée sur la conclusion d'accords négociés avec les filières économiques et à l'échelle de chaque région par l'ensemble des parties prenantes dans le cadre de « COP » régionale. C'est sans doute, à ce jour, la stratégie de planification de la sobriété la plus aboutie et la plus ambitieuse. Reste à voir ce qu'elle deviendra avec les recompositions politiques consécutives à la dissolution de l'Assemblée nationale en 2024.

### III. Intérêt et limites d'une planification de la sobriété

L'approche de la transformation écologique par la notion de sobriété a quelque chose, *a priori*, de rassurant, surtout lorsqu'elle est présentée comme une simplicité désirable, un idéal de vie équilibrée, un retour de l'antique sagesse du « rien de trop », de la modération en toutes choses. L'appel à la sobriété a aussi le mérite d'afficher la confiance des gouvernants envers leurs concitoyens. « On n'a pas de pétrole, mais on a des idées », proclamait déjà l'Agence pour les économies d'énergie en 1974, message dont le sous-texte impliquait l'ingéniosité des Français et leur capacité à faire face à l'adversité. Et sans doute un stimulus politico-psychologique porte-t-il parfois ses fruits.

Mais, comme on l'a souligné au cours de cet article, l'appel à la sobriété, fût-il planifié, rencontre plusieurs obstacles. Le plus problématique est qu'il s'agit d'un traitement symptomatique: derrière chaque secteur où s'exerce l'appel à la sobriété, on trouve un système complexe d'intérêts économiques, d'interdépendances souvent inextricables, d'habitudes fortes.

Ainsi l'objectif « zéro artificialisation nette » se heurte à l'organisation du système politico-administratif français et à la compétition interterritoriale qu'il engendre; l'objectif zéro phyto a vu les plans successifs échouer face à la double résistance des agriculteurs et des producteurs de produits phytopharmaceutiques; l'objectif zéro plastique demanderait, pour entrer vraiment en vigueur, un niveau de contrôle considérable sur des chaînes de production qui s'étendent à l'échelle de la planète. L'appel à la sobriété se substitue aussi, bien souvent, à une interdiction que le législateur n'ose pas énoncer: il est moins risqué de conseiller de rouler à 110 km/h sur les autoroutes que d'y diminuer réglementairement la vitesse maximale jusqu'à ce niveau.

Enfin, la planification de la sobriété a un coût politique: dès lors qu'elle articule principalement conseils, mesures incitatives et scènes de négocia-

8. Véronique Riotton et Stéphane Delautrette, rapport d'information sur l'évaluation de l'impact de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, 29 mai 2024, [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cion-dvp/116b2696\\_rapport-information](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cion-dvp/116b2696_rapport-information).

tions (comme les COP régionales), elle demande un soutien et une énergie politique sans faille. Or, les gouvernements n'ont pas la capacité d'accorder la même attention à la question écologique tout au long de leur mandat. On voit bien comment l'expression de Nicolas Sarkozy « l'environnement, ça commence à bien faire! » revient régulièrement dans la bouche des responsables politiques, fatigués de voir les obstacles qui se dressent devant eux et le faible rendement de leur action auprès de l'opinion publique.

Ces difficultés sont multipliées par le caractère protéiforme de la planification de la sobriété: tous les secteurs sont concernés - mobilité, logement, alimentation, énergie, loisirs, production, etc.

Enfin, en dépit des efforts réels qui lui sont consacrés, la sobriété n'est pas vraiment au rendez-vous

de la planification. Certes, les émissions de gaz à effet de serre continuent de diminuer de manière significative, mais la production de plastique augmente, les trajets en automobile ne diminuent pas, les eaux restent fortement polluées, notamment par les résidus de produits phytopharmaceutiques, la France est en retard par rapport aux autres pays européens sur la rénovation énergétique des bâtiments, etc.

C'est à se demander si l'appel à la sobriété est la bonne entrée pour une planification écologique. On pourrait s'interroger, en effet, sur la pertinence de persévérer dans des plans tous azimuts dont les résultats sont décevants. Peut-être serait-il plus sage de revenir à une planification « à l'ancienne », plus stratégique, portant sur quelques domaines névralgiques, plutôt que cet appel, aux tonalités parfois pathétiques, à la sagesse des Français. ●

## Thèmes des précédents numéros

**N° 1, janvier 2002** : Demain des villes plus sûres ? / Bâtiment et risques sanitaires : des remèdes / Temps libre et nouveaux modes de vie • **N° 2, mai 2002** : Investir : la Bourse ou la pierre ? / Défense et illustration du patrimoine industriel • **N° 3, novembre 2002** : Seniors : quels enjeux ? / L'esthétique, un défi pour le bâtiment • **N° 4, février 2003** : Décentralisation : les clés du dossier / Météo, climat : où va-t-on ? • **N° 5, juin 2003** : L'Europe à vingt-cinq / Mécénat et fondations : des partenariats d'intérêt mutuel • **N° 6, novembre 2003** : Le développement durable en débat / L'impact des cycles économiques sur l'activité • **N° 7, janvier 2004** : Se former tout au long de la vie • **N° 8, mai 2004** : Les premiers pas de l'intelligence économique en France / Mieux évaluer et contrôler les politiques publiques • **N° 9, novembre 2004** : Énergie : un risque de pénurie ? / Économie : quel devenir pour les entreprises artisanales ? • **N° 10, février 2005** : Jusqu'où ira la « judiciarisation » de la société ? / La transmission d'entreprise, une affaire de psychologie • **N° 11, juin 2005** : Réformer l'État : pour quoi faire ? / La montée de la défiance • **N° 12, novembre 2005** : Internet : prodige ou poison ? / Défendre la langue française • **N° 13, février 2006** : Patrimoine bâti : préserver, transformer ou détruire ? / Communautés et démocratie : la citoyenneté en question • **N° 14, juin 2006** : La nouvelle donne démographique mondiale / Financement de la protection sociale : quelles solutions ? / Les élites sous le feu des critiques • **N° 15, octobre 2006** : Le bâtiment en perspective • **N° 16, février 2007** : Les rouages de l'opinion / Les nouvelles politiques urbaines • **N° 17, juin 2007** : L'élan du secteur des services / L'art comme lien social • **N° 18, novembre 2007** : Logement : comment sortir de la crise ? / Le débat d'idées, facteur de progrès pour l'entreprise • **N° 19, février 2008** : Mondialisation : gagnants et perdants / Pouvoirs et contre-pouvoirs : à chacun ses armes • **N° 20, juin 2008** : Les ruptures entre générations / Une politique industrielle nationale est-elle encore nécessaire ? • **N° 21, novembre 2008** : Pays émergents et nouveaux équilibres internationaux / Éducation, politique, santé, génétique... : les multiples facettes de la sélection • **N° 22, mars 2009** : Quel nouvel ordre économique, social et financier après la crise ? • **N° 23, juillet 2009** : Changement climatique et développement durable • **N° 24, novembre 2009** : Les stratégies marketing de demain / Les normes comptables IFRS en question • **N° 25, février 2010** : Retraites : quelles réformes ? • **N° 26, juin 2010** : Le devenir des métropoles / L'éthique retrouvée ? • **N° 27, novembre 2010** : Le principe de précaution en accusation ? / Immobilier non résidentiel : redémarrage sur fond de dettes • **N° 28, février 2011** : L'Union européenne dans une mauvaise passe ? / Les nouvelles frontières du « low cost » • **N° 29, juin 2011** : Le bâtiment : regards, enjeux, défis • **N° 30, novembre 2011** : Les corps intermédiaires en perspective • **N° 31, janvier 2012** : Les débats de la décroissance / L'impact de l'image d'une profession • **Hors-série, mars 2012** : Sommet de l'immobilier et de la Construction • **N° 32, juin 2012** : Les paradoxes de la Russie / Besoins en logements : éléments d'une controverse • **N° 33, novembre 2012** : Radiographie des classes moyennes • **N° 34, mars 2013** : Les nouvelles formes de proximité / Mieux affecter l'épargne des Français • **Hors-série, juin 2013** : L'immobilier est-il un handicap pour la France ? • **N° 35, juin 2013** : Densifier la ville ? • **N° 36, novembre 2013** : Place aux jeunes ! • **N° 37, mars 2014** : Prix de l'énergie : où va-t-on ? / Les architectes français, mal-aimés des maîtres d'ouvrage publics ? • **N° 38, juillet 2014** : Criminalité économique : quelles parades ? • **N° 39, novembre 2014** : La France peut-elle se réformer ? • **N° 40, mars 2015** : Union européenne : les conditions de la croissance • **N° 41, juin 2015** : Maîtriser l'innovation technique • **N° 42, novembre 2015** : Les nouvelles limites du vivant • **N° 43, mars 2016** : Les promesses de l'eau • **N° 44, juin 2016** : Les chantiers du travail • **N° 45, novembre 2016** : Politique de la ville : réussites et échecs • **N° 46, mars 2017** : Politique de la ville : des pistes de progrès • **N° 47, juin 2017** : Les entrepreneurs • **N° 48, novembre 2017** : L'espace français éclaté • **N° 49, mars 2018** : Taxation de l'immobilier : risques et enjeux • **Hors-série, juin 2018** : Paritarisme : vers une indépendance financière ? • **N° 50, juillet 2018** : Entreprises : quels modèles demain ? • **N° 51, novembre 2018** : La transparence dans la vie économique • **N° 52, mars 2019** : Europe : quelles frontières ? • **N° 53, juillet 2019** : La dépendance : problèmes et perspectives • **N° 54, octobre 2019** : Intelligence artificielle • **N° 55, mars 2020** : Le retour du local • **N° 56, juin 2020** : Censure et autocensure • **N° 57, novembre 2020** : Foncier : fondamentaux et idées neuves • **N° 58, mars 2021** : Nouvelles guerres économiques • **N° 59, juin 2021** : Consommation : constances et mutations • **N° 60, novembre 2021** : De nouvelles géographies • **N° 61, mars 2022** : De la démocratie au XXI<sup>e</sup> siècle • **N° 62, juin 2022** : Mesures de la pauvreté, mesures contre la pauvreté • **N° 63, novembre 2022** : Quelles qualités de ville ? • **N° 64, mars 2023** : Vers un monde décarboné ? • **N° 65, juin 2023** : Les outre-mer : unité et diversité • **N° 66, novembre 2023** : Le management : théories et pratiques • **N° 67, mars 2024** : Construire : quels besoins ? • **N° 68, juin 2024** : Les défis de l'enseignement



# Sobres ?

- 3 **Avant-propos : Pour une sobriété constructive**  
Olivier Salleron – Président de la Fédération Française du Bâtiment

## Les nécessités de la sobriété

- 5 **Nécessités vitales et sobriété radicale**  
– Henry David Thoreau
- 9 **Sobriété, modération et juste milieu**  
– Olivier Battistini
- 13 **La sobriété heureuse dans la mystique chrétienne**  
– Jérôme Cordelier
- 16 **De quoi la sobriété est-elle aujourd'hui le nom ?**  
– Guénaëlle Gault
- 23 **Nature et sobriété**  
– Dominique Bourg
- 26 **L'âge des puissances sobres**  
– Emmanuel Hache
- 29 **La sobriété en Europe : de l'impasse morale au projet politique**  
– Xavier Desjardins et David Djaiz

## Ingéniosité de la sobriété

- 33 **Quand les consommateurs consomment durablement**  
– Julie Madon
- 37 **Raisonnement en analyse du cycle de vie**  
– Bruno Peuportier
- 41 **Société de longévité, société de frugalité**  
– Serge Guérin
- 44 **Les débats autour de la sobriété foncière**  
– Laurent Rieutort
- 48 **Pour une sobriété systémique**  
– Philippe Bihouix
- 51 **Mais comment planifier la sobriété ?**  
– Philippe Estèbe
- 55 **Des matériaux plus frugaux pour des bâtiments plus sobres**  
– Catherine Guerniou

